



Vol 160 euros dans une caisse

Par **Rere 26**, le **06/01/2017** à **16:47**

Bonjour,

J'ai volé 160 € dans un bureau en forçant la caisse. J'ai 33 ans, père de deux filles, et un casier vierge. Je ne dors plus, je ne regarde plus les gens et j'ai été licencié pour faute lourde ce qui est normal.

Ma question est : quelle peut être ma sanction au tribunal car le client a porté plainte.

Merci pour vos réponses.

Pas besoin de me faire la morale ou de m'insulter ou de me critiquer, je paie déjà mon acte avec une perte de mon emploi et un divorce.

Par **Visiteur**, le **06/01/2017** à **17:49**

Bonsoir,

Vous risquez le remboursement, les dommages et intérêts et une peine avec sursis.

Contrairement à d'autres qui viennent se renseigner sur nos forums, vous ne dites pas "un ami à fait..." et cela est tout à votre honneur. Je vous souhaite le moins grave.

Par **Rere 26**, le **06/01/2017** à **18:20**

Bonsoir,

L'argent avait été restitué le lendemain.

Merci pour votre retour.

Bonne soirée.

Par **Visiteur**, le **02/02/2017** à **07:27**

Bonjour,

Alors c'est unvfaute qui va plaider en votre faveur, amende et peine avec sursis OU TIG.